

## Portage par l'Établissement de l'étude « Ressource en eau de la Chaîne des Puys »

Délibération n°17-09-B

Date de la convocation : 12 janvier 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)  
M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)  
M. Christian BARLE (SICALA de la Nièvre)  
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)  
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)  
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)  
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)  
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges)  
M. Jean-Louis DEMOIS (Angers Loire Métropole)  
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)  
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)  
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique)  
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)  
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)  
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)  
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR  
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD  
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Bernard SAUVADE  
M. Benoît FAUCHEUX (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE  
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON  
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Bernard PALPACUER  
M. Pierre LEFORT (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à M. Freddy HERVOCHON  
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Christian CHITO  
Mme Chantal REBOUT (Blois) à Mme Stéphanie ANTON  
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET  
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Jean-Louis DEMOIS

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Établissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Établissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,
- vu la sollicitation commune des Présidents des commissions locales de l'eau des SAGE Allier aval et Sioule en date du 9 décembre 2016,

**décide**

**Article un**

De donner un accord de principe favorable pour que l'Etablissement assure le portage administratif et technique de l'étude « Ressource en eau de la Chaîne des Puys » sous la forme d'une opération collaborative.

**Article deux**

D'autoriser le Président à solliciter pour cette opération des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Europe (FEDER régional Auvergne-Rhône-Alpes).

**Article trois**

D'autoriser le Président à signer la convention partenariale encadrant les relations entre l'Etablissement et ses partenaires que sont les universités Blaise Pascal et Jean Monnet de Clermont-Ferrand, ainsi que l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de St-Etienne.

**Le Président  
de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission  
à la préfecture : **23 FEV. 2017**

Date d'affichage : **24 FEV. 2017**

Certifié exécutoire :

  
Le directeur général des services  
**Jean-Claude EUDE**

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA REGION CENTRE LE  
**23 FEV. 2017**  
S.G.A.R.

**N° 0133**